



Règlement du cross de Kérovel



Articles 1 : Le club d'athlétisme Gregam athlé est propriétaire de tous les droits, tenants et aboutissants à l'organisation de l'épreuve du CROSS de Kérovel.

Le club, déclaré au Journal Officiel, affilié à la FFA, au fonctionnement à caractère démocratique est représenté en toutes occasions par son président.

2 L'épreuve du Cross de Kérovel se dispute sur la commune de Grand-Champ (Morbihan).

3 Manifestation populaire, l'épreuve du Cross de Kérovel s'adresse aux athlètes des deux sexes. Aucune aide extérieure à eux-mêmes ne leur est autorisée hors les services de santé et de soins médicaux éventuels.

4 Les contacts de l'organisation sont le courriel crossdekerovel@gmail.com ou le téléphone : 07.66.28.01.01

5 Le programme comprend :

 CROSS KEROVEL A GRAND CHAMP 11/12/2022				
ORDRE	HORAIRES	CATEGORIES	PARCOURS	DISTANCE
1	11H30	Minimes Filles	D.A + 2 PB + 2 MB	2870
2	11H50	Minimes Garçons	D.A + 1PB + 3MB	3180
3	12H15	Eveil athlétisme F et G	D.A + 1 MB	950
4	12H40	Poussines-Poussins	D.A + 2 PB	1180
5	13H00	Benjamines	D.A + 1 PB + 2 MB	2330
6	13H20	Benjamins	D.A + 1 PB + 2 MB	2330
7	13H55	Cadettes, Junior Filles	D.A + 1 PB + 2 MB + 1 GB	3530
8	14H15	Cadets Garçons	D.A + 1 PB + 1 MB + 2 GB	3890
9	14H45	Espoirs, Seniors, Masters Femmes	D.A + 1 PB + 3 MB + 2 GB	5580
10	15H20	Juniors Garçons	D.A + 1 PB + 2 MB + 2 GB	4730
11	15H50	Espoirs, Seniors, Masters Hommes	D.A + 2 PB + 3 MB + 3 GB	7320

6 Les engagements sur place ne seront pas possibles.

7 On pourra se désaltérer sous un barnum avant et après les épreuves. Le contrôle des concurrents y sera assuré par un jury de commissaires. Les secours seront organisés. Il n'y aura pas les diverses commodités habituelles pour les concurrents des épreuves : ni vestiaires, ni douches, seules des toilettes seront mises à disposition.

8 Les trois premiers de chaque course seront récompensés. La présence est obligatoire pour l'obtention des médailles ou coupes.

9 Les registres des inscriptions s'ouvrent chaque année un mois avant la date retenue pour l'organisation de ce cross. Chaque concurrent ne sera accepté qu'après avoir rempli et signé un bulletin d'inscription entièrement renseigné. Tout bulletin incomplet sera mis en attente sans relance. Les licenciés devront déposer copie de leur licence (d'une fédération habilitée à en délivrer de par les textes réglementaires).

Les non licenciés adultes et mineurs devront déposer une copie d'un certificat médical en bonne et due forme, de moins d'un an mentionnant que la pratique de l'athlétisme en compétition est autorisée pour l'athlète qui la présente. Le dossard et le départ seront refusés à tout coureur n'acceptant pas de signer le bulletin d'inscription qui vaut acceptation du présent règlement.

Les mineurs non licenciés devront appuyer leurs bulletins d'inscription d'une autorisation parentale.

-Fin des inscriptions le vendredi 9 décembre à 20h00.

10 L'organisation contracte l'assurance fédérale accident pour les concurrents mais décline à l'avance toute responsabilité pour tout accident ou défaillance de toute forme, de toute sorte et de toute nature consécutifs à un mauvais état de santé du concurrent, accident dû ou non au non-respect des consignes, des avis des organisateurs, des services de police municipale ou de gendarmerie, de vol, de perte ou oubli d'argent, de pièce d'identité, de matériels, d'objets de toute nature, de non-respect des consignes de sécurité ou autres dictées par le service médical et les secouristes.

11 Le port en permanence de façon visible des insignes ou dossards distinguant les concurrents est obligatoire, côté poitrine. Tout athlète ne respectant pas cette règle pourra être mis hors course dès la première infraction constatée.

12 Tous les véhicules personnels devront être garés sur les parkings réservés à cet effet.

13 Aucun suiveur d'aucune sorte n'est autorisé sur le parcours.

14 Une parfaite éthique sportive sera exigée tant des concurrents que du jury et des supporters des coureurs comme du public.

15 Tout concurrent, en retirant son dossard accepte le présent règlement et ne saurait interdire à l'organisateur d'utiliser les images ou les classements sur lesquels il pourrait figurer du début des opérations de retrait des dossards jusqu'à l'issue de la cérémonie des podiums et de remise des coupes et prix.